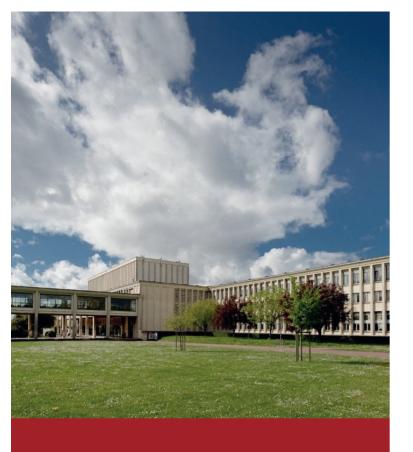
Le Collège d'excellence s'adresse à des étudiants motivés, désireux de suivre une formation complémentaire d'élite sur 4 ans.

En plus de leur cursus juridique, ils renforcent leur culture générale, leur maîtrise de l'anglais et leur préparation aux concours.

La formation, gratuite, permet l'obtention de certifications et un accompagnement privilégié jusqu'en Master 1.





Coordination générale

Armelle GOSSELIN-GORAND, Professeure de droit privé

Eleonora BOTTINI, Professeure de droit public

Le Collège d'excellence

Le **Collège d'excellence** est un programme d'enseignement de haut niveau, destiné aux étudiants en droit motivés et ambitieux. Il s'adresse aux étudiants capables de suivre, en parallèle de leur cursus juridique, des enseignements complémentaires visant à enrichir leur **culture générale**, à perfectionner leur **maîtrise de la langue anglaise** et à préparer efficacement les principaux concours et examens juridiques post-universitaires.

Le programme est réparti sur quatre ans, de la **Licence 1 au Master 1**, avec une formation gratuite. Seuls les étudiants dotés de méthodes de travail rigoureuses et d'une forte motivation peuvent intégrer le Collège.

Ils bénéficient de cours d'excellence et d'une expérience académique complète, couronnée par l'obtention du **certificat du Collège d'excellence**, accompagnée de **certifications supplémentaires** attestant de leurs compétences linguistiques ou numériques.

En Master 1, les étudiants continuent de participer à des évènements de prestige, bénéficient d'un suivi individualisé et ont un accès privilégié aux programmes de préparation pour les concours et examens juridiques tels que **l'examen d'avocats ou les concours administratifs**.

Ils peuvent également s'engager de manière anticipée au sein de la **Clinique des Droits fondamentaux**.

Chaque promotion est parrainée par des personnalités juridiques reconnues, offrant ainsi un encadrement inspirant et des perspectives professionnelles exceptionnelles.











